

...sont de la bienveillance la plus paternelle. Nous sommes heureux d'accueillir de fond du cœur Notre Bénédiction apostolique à vous, monsieur le cardinal, à tous les membres du Sacré-College et à tous ceux qui sont ici présents.

JÉRÔMISTES ET VICTORIENS

M. Dichard, directeur du Petit Caporal, a adressé au *Piquet* la lettre suivante :
« Paris, 29 décembre 1883.
Monsieur le rédacteur en chef,

Je vous serais obligé d'accueillir les quelques lignes suivantes, en réponse à la lettre que vous avez publiée de M. le baron Brunet.
Et ce qui me concerne, je ne saurais accepter aucun démenti : je continue à affirmer que le prince Victor a vu la note, et en a autorisé la publication.
Et d'ailleurs, que dit-il dans la lettre que vous communique le baron Brunet ? Qu'il ne l'a ni signée, ni écrite; cela ne prouve point qu'il ne l'ait ni vue, ni lue, ni modifiée, ni autorisée.
Le prince Victor ne contredira jamais cette affirmation.
Je pense, monsieur le rédacteur en chef, que ces déclarations suffisent non-seulement pour mettre ma bonne foi hors de doute, mais aussi pour constater, d'une façon précise et définitive, toute la vérité et rien que la vérité.
Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes meilleurs sentiments.

HENRI DICHARD,
Directeur du Petit Caporal.

LE MARIE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Marquise sur l'enseignement technique.
Roubaix, 28 décembre 1883.
Monsieur le Préfet,
Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 14 courant, vous demandez, en réponse à la circulaire ministérielle prescrivant une enquête sur l'enseignement technique à divers degrés, des renseignements en ce qui concerne les établissements existant ou qui y auraient lieu de créer dans la circonscription de notre Chambre de Commerce.
Il y a à Roubaix une école d'apprentissage professionnel et d'enseignement technique qui est l'Institut Turgot; mais cette institution est exclusivement communale et la Mairie de Roubaix pourra, mieux que la Chambre de Commerce, vous donner les renseignements demandés sur la création de l'école, sur les ressources qui y sont affectées, l'objet de l'enseignement, le nombre d'élèves admis chaque année et les résultats obtenus; comme elle pourra vous donner des indications plus précises sur les cours de dessin linéaire et d'ornement établis dans diverses écoles primaires communales.
Il n'y aurait donc lieu, pour notre Chambre de Commerce, qu'à formuler, suivant la seconde partie du programme, ses vœux sur les besoins particuliers de sa circonscription au point de vue des écoles qui pourraient être utiles à y créer et sur le mode de l'intervention de l'Etat dans ces créations.
Sous le rapport industriel, les vœux que notre Chambre de Commerce a exprimés en diverses circonstances ou qu'elle pourrait encore formuler vont recevoir leur pleine satisfaction par l'institution, à Roubaix, de l'Ecole nationale des Arts industriels, laquelle comprendra l'enseignement théorique et pratique de tout ce qui se rattache aux industries locales : peignage, filature, tissage, teinture, apprêts, et de tout ce qui peut y préparer dans le sens artistique et scientifique : dessin, architecture, peinture, chimie, physique et mécanique; enseignement qui aura pour auxiliaires le musée industriel, le musée artistique, la bibliothèque, etc.
Sous le rapport commercial, la ville a créé à l'impulsion de notre Chambre de Commerce, et depuis longtemps déjà, des cours publics de langues vivantes : anglaise, allemande, italienne et espagnole. C'est beaucoup sans doute, mais ce n'est pas assez. La Chambre voudrait voir ces cours servir de fondement à l'établissement d'une école commerciale, qui serait le plus utile complément qu'on pût donner à l'Ecole nationale des Arts industriels. Car, s'il est devenu indispensable, par la lutte contre la concurrence étrangère, de plus en plus menaçante, de relever, dans les diverses branches de l'industrie française, le niveau des connaissances théoriques et pratiques, n'est-il pas également nécessaire, dans l'ordre commercial, de former les jeunes gens à la science et à la pratique du commerce?
On attendrait le but en ajoutant à l'enseignement des langues :
1° L'arithmétique commerciale, comprenant avec les applications du calcul rapide aux opérations commerciales, la conversion des monnaies étrangères en francs et la relation entre les diverses mesures.
2° La comptabilité commerciale, comprenant, outre la tenue des livres, le calcul de banque et les opérations financières, les comptes en participation, les assurances, etc.
3° La correspondance commerciale avec des notions pratiques sur les poids et télégraphes et surtout sur le transport des marchandises, les tarifs de chemin de fer, etc.
4° La géographie commerciale à laquelle on peut joindre l'histoire du commerce et la statistique commerciale.
5° Le droit commercial avec la législation fiscale et douanière, les traités de commerce, etc.
En dehors de l'enseignement, mais comme moyen d'aider à son développement, nous venons de faire à M. le Ministre, par le rapport ci-joint, la proposition de créer à Roubaix un musée commercial dont nous sommes volontiers l'administrateur et qui servirait d'annexe à la Bibliothèque municipale de la Chambre où sont réunies les principales publications commerciales. Cette annexe pourrait devenir un annexe très-utile de l'école commerciale.
Quant au mode de l'intervention de l'Etat dans la création de l'école commerciale nous ne le comprenons que sous forme de subvention soit à la ville pour l'aider à supporter la dépense des cours commerciaux ajoutés à l'enseignement des langues et à la Chambre de Commerce qui, sous les auspices de M. le Ministre du Commerce, organiserait et se chargerait de sa direction.
Le président,
A. DELROSSÉ.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Dépêches de nos correspondants particuliers
PAR FIL SPÉCIAL.

LES ÉVÉNEMENTS DU TONKIN

Hong-Kong, 29 décembre.
Je viens de recevoir de Hai-Phong des renseignements complémentaires concernant la prise de Son-Tai.
Le total des pertes françaises est de 320, dont 75 hommes tués. Quant aux pertes de l'ennemi, il n'y a point d'informations précises.
Mon correspondant déclare que rien ne s'opposait à ce que la citadelle de Son-Tai fût prise sans pertes, en tournant la place au lieu de la prendre de front, et de monter à l'assaut de lignes successives de retranchements qui se protégeaient les uns les autres.
Les Turcos se sont battus comme des créangés. Une de leurs compagnies, comptant 140 hommes, se rua sur les retranchements malgré les ordres formels de leurs officiers. Voyant qu'ils ne pouvaient arrêter leur élan, les officiers se lancèrent en avant, les conduisant à l'assaut d'une mort certaine. Vingt hommes et un officier échappèrent seuls au feu meurtrier de l'ennemi.
Ce n'est qu'après que tous les retranchements furent pris, que les Pavillons-Noirs évacuèrent Son-Tai, à la faveur de l'obscurité.
Le 17 décembre, au matin, les Français entrèrent dans la ville, le feu sur l'épaulement.
L'amiral Courbet n'a point l'intention de poursuivre immédiatement sa victoire. Il n'attaquera pas Bac-Ninh avant d'avoir reçu des renforts, qui malheureusement, ne pourront arriver qu'à la veille de la saison des pluies, de sorte que bien des avantages acquis seront perdus.
Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer qu'une dépêche du gouverneur de la Cochinchine, parvenue hier matin au Ministère, signale la nouvelle que le gouvernement chinois, cédant aux démarches faites auprès de lui par les représentants de plusieurs puissances européennes, aurait donné l'ordre aux troupes régulières de se retirer de Bac-Ninh et de laisser les Pavillons-Noirs livrés à eux-mêmes.
Dans ces conditions, il sera facile à l'amiral Courbet de prendre Bac-Ninh, quand il pourra marcher sur cette place; mais, hier, on n'avait aucune indication précise sur la situation et les mouvements de l'amiral Courbet, qui est toujours obligé d'observer la plus extrême prudence.
L'ambassade chinoise à Londres n'avait, hier soir encore, reçu aucune instruction de Pékin à propos de la prise de Son-Tai.
Le capitaine Mehl
Le ministre de la guerre a écrit, à la veuve du capitaine de la légion étrangère tué à Son-Tai, la lettre suivante :
« Madame Mehl, à Sidi-Bel-Abbès (Algérie).
Le colonel de la légion étrangère a été tué, le 12 décembre, à l'attaque de Son-Tai.
Je comprends toute l'étendue de la perte que vous venez d'éprouver; mais, permettez-moi de vous le dire, s'il est une consolation pour un pareil malheur, elle est bien dans les sentiments d'estime qui s'attachent en France au souvenir d'un soldat mort en combattant pour son pays.
Je vous prie d'agréer, madame, l'expression de ma respectueuse considération.
E. CAMPERON, »

INTERIEUR

Les enseignements des votes

Paris, 30 décembre.

En faveur des crédits rétablis par le Sénat pour le traitement de l'archevêque de Paris et pour les bourses des séminaires, il y a eu, à la Chambre, d'une part 265 voix contre 176, et de l'autre, 265 voix contre 185. Dans le premier vote, on remarque les abstentions de MM. Ranc, Andrieux, J. Fabre, Bernard-Lavergne et Tassin; dans le second vote, celles de MM. Paul Bert, Ranc, Andrieux, Bernard Lavergne, Goblet, Davaux, Lockroy, Greppo. Dans les deux cas, MM. Wilson et Spuller ont voté avec les opposants.
Le général Farro
Paris, 30 décembre.
On annonce que le général Farro, qu'on a fait voter au Sénat dans la discussion du budget, est en ce moment dans le Midi, assez gravement malade.
Les élections municipales
Bourges, 29 décembre.
Le *Journal de Cher* annonce que trois ou quatre membres du conseil municipal de Bourges, considérant leurs pouvoirs comme légalement expirés le 9 janvier, se proposent de donner leur démission à cette date.
La Ligue révisionniste
Paris, 30 décembre.
La Ligue révisionniste de la Seine s'est réunie et a décidé d'ouvrir une souscription pour couvrir les frais résultant du vote de censure contre M. Clovis Hugues.
Un manifeste
L'Agence Havas nous communique les dépêches suivantes :
« Alger, 29 décembre.
Les journaux publient un manifeste des députés de l'Algérie faisant connaître à la population l'échec, devant la Chambre, du crédit de 50 millions pour la colonisation.
Ce manifeste indique sous quels efforts le projet a succombé, et exprime la reconnaissance des députés pour le concours de leurs amis et spécialement pour celui de MM. Waldeck-Rousseau et Tirman.
Les signataires se montrent pleins de confiance dans les destinées de l'Algérie et terminent en affirmant leur résolution de poursuivre l'œuvre commencée.
Mgr Freppel
Paris, 30 décembre.
Un journal du matin publie, ces jours-ci, l'extrait suivant :
« Mgr Freppel, avant de retourner dans son diocèse d'Angers, a eu une entrevue avec le président du conseil, qui lui aurait donné l'assurance que le gouvernement lui ferait remise du montant de son indemnité de député, qu'un arrêt du conseil d'Etat avait supprimé en vertu de la loi qui interdicit le cumul de traitement de représentant et de fonctionnaire public.
L'Agence Havas nous communique les dépêches suivantes :
« Nous sommes autorisés à déclarer que Mgr Freppel n'a eu d'entrevue avec M. Jules Ferry

ni avant, ni après le vote des crédits pour le Tonkin, ni à aucune époque.
Le 17 décembre, Mgr l'évêque d'Angers faisait verser au Trésor la somme de 17,530 fr. 25, montant du traitement épiscopal supprimé par le gouvernement. Non seulement on a exigé le capital, mais encore les intérêts à 5 0/0. »

EXTERIEUR

Les nihilistes en Russie

Saint-Petersbourg, 31 décembre.

Un grave attentat vient encore d'être commis en Russie.
Le lieutenant-colonel de gendarmerie, chef du secrétariat à l'administration de la sûreté publique, a été assassiné, l'avant-dernière nuit, à Saint-Petersbourg.
Un fonctionnaire qui l'accompagnait a été mortellement blessé.
Faut-il voir encore, dans cette affaire, la main des nihilistes ?

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain jour de l'an, le *JOURNAL DE ROUBAIX* ne paraîtra pas.

M. MOTTE-BOSSUT

Roubaix vient de perdre, en M. Louis Motte-Bossut, l'une de ses plus remarquables personnalités industrielles, l'un de ses citoyens les plus éminents.
Issu d'une de nos anciennes familles, M. Motte-Bossut réunissait, d'une façon merveilleuse, toutes les qualités que possédait cette puissante génération qui a fait Roubaix, et qui s'en va, disparaissant chaque jour : il avait le jugement, l'intelligence, l'énergie, l'ardente initiative; il était le type accompli du grand manufacturier, du travailleur infatigable, l'esprit toujours porté en avant, vers quelque nouveau progrès.
Il entra dans les affaires à dix-huit ans, après de très brillantes études au collège Saint-Berlin, à Saint-Omer. Malgré son extrême jeunesse, il donna bientôt la plus heureuse impulsion à l'établissement familial qui se composait d'une filature de coton et d'une filature de laine.
Il comprit, de bonne heure, que l'avenir de la filature était tout entier dans l'introduction en France des machines nouvellement inventées à l'étranger.
Aussitôt la première apparition du *self-acting* ont, il se rendit en Angleterre, et, après avoir fait d'importantes acquisitions de machines, il les transforma en filature à métiers riveurs, l'établissement que l'on voit encore rue de l'Union et qui ne contenait alors que des métiers Mull-Jenny. D'un seul coup, il porta le nombre de broches de cet établissement à dix-huit mille, — ce qui était considérable à cette époque. En 1837, la filature Motte-Bossut possédait cent dix et les broches.
Lors de l'exposition de Londres, en 1852, il avait porté haut le renom de la filature française : ses produits avaient obtenu les premières récompenses, et le gouvernement, sur la proposition du jury, lui avait décerné la croix de la Légion d'Honneur, pour les éminents services rendus à notre industrie nationale.
Non-seulement on peut revendiquer pour M. Motte-Bossut l'honneur d'avoir été l'un des premiers, sinon le premier, à appliquer en France, le *self-acting* aux métiers à filer le coton, mais c'est à lui encore que l'on doit la transformation de la filature de laine.
Vers la même époque, l'un de ses amis, M. Floris R-ussel, lui ayant prêté un porte-système de Mull-Jenny, M. Motte-Bossut fit construire le premier demireveur pour laine, ce que l'on appelle aujourd'hui le Mull-Jenny avec *assisting motion*.
De là à l'invention du demireveur complet tel qu'il existe aujourd'hui, il n'y avait qu'un pas qui fut bientôt franchi.
Ce serait donc à M. Motte-Bossut que nous attribuerions la supériorité et de la prépondérance qu'elle a conservée jusqu'à présent sur l'industrie textile de l'Allemagne et de l'Angleterre.
Mais la filature ne suffit bientôt plus à sa prodigieuse activité. Il prit une grande part dans la création des immenses établissements d'apprêts, de teinture et de tissage, fondés par son frère, M. Alfred Motte, et dans celle du tissage de velours de coton, dirigé aujourd'hui, à Leers, par l'un de ses fils. La Société des produits chimiques de Croix est aussi son œuvre. Et combien serait longue la liste des industriels de Roubaix, de Tourcoing et de Lille auxquels il a prêté son appui moral et financier.
M. Motte-Bossut entra au conseil municipal, en 1869.
Pendant dix ans, il s'y occupa surtout de questions touchant plus particulièrement à l'industrie; il apportait dans les discussions un talent, une compétence et une habileté qui faisaient parfois l'admiration de ses adversaires eux-mêmes.
Lorsque commença la lutte pour la défense religieuse et sociale, M. Motte-Bossut y prit part, avec toute l'ardeur de son tempérament et de ses chaudes convictions catholiques. Avec quelques autres, dont Roubaix n'a oublié pas les noms, il défendit les causes qui lui paraissent être celles du droit et de la justice.
Il était certes dévoué à toutes les idées de progrès et de liberté; il n'avait aucune attache politique, mais il fut de ces hommes clairvoyants qui, dès la première heure, se refusèrent à toute compromission avec le radicalisme; il signala, plus d'une fois, aux républicains conservateurs, le danger de certaines alliances; il s'efforça de leur démontrer que,

sans s'en douter et sans le vouloir, ils préparèrent les voies au parti de la révolution insurrectionnelle.
En 1872, la Chambre consultative fut transformée en Chambre de commerce; M. Motte-Bossut était naturellement désigné pour en faire partie, et il y tint une très-grande place.
M. Motte-Bossut fut adjoint au maire de février 1874 à octobre 1875, date à laquelle il donna sa démission.
En des temps moins tourmentés par les passions politiques et anti-chrétiennes, M. Motte-Bossut fut entré dans nos hautes assemblées parlementaires, et ceux qui ont pu apprécier ses merveilleuses aptitudes, peuvent seuls entrevoir quels éminents services il eût rendu à son pays et à sa ville natale.
Il avait d'ailleurs un véritable tempérament d'homme public. Il appelait la contradiction; il aimait la lutte et il mettait un entrain et une bonne humeur que rien ne pouvait déconcerter.
M. Motte-Bossut nous laisse l'exemple d'une des carrières les plus belles et les plus utiles que Roubaix ait connues; il lègue aux siens des traditions d'honneur et de travail, et il a eu cette joie — la plus grande que l'honnête homme puisse espérer ici-bas — de vivre assez longtemps pour savoir que ses fils gardent intacte cette part de patrimoine paternel.
ALFRED REBOUX.

LES FUNÉRAILLES DE M. LOUIS MOTTE-BOSSUT

Les funérailles de M. Louis Motte-Bossut, auront lieu mercredi, à onze heures, en l'église de Lannoy.
Le service des tramways entre cette localité et Roubaix, sera suspendu à 10 heures 35, trois voitures partiront de Roubaix pour Lannoy, et, entre onze heures et demi et midi, cinq voitures partiront de Lannoy pour Roubaix.

M. H. CAUDRELLIER nous adresse la lettre suivante, que nous nous empressons d'insérer :

Roubaix, le 30 décembre, 1883.
Monsieur le Gérant du *Journal de Roubaix*,
Je trouve, dans votre petite édition de ce matin, une longue épître à mon adresse : l'histoire d'un conseiller municipal.
Vous m'accusez d'avoir été trouver un fermier, pour lui proposer un marché. C'est une erreur. Le fermier, fournisseur de lait à l'Hospice et à l'Hôtel-Dieu, est venu me trouver une première fois chez moi; il avait appris que j'avais l'intention de reprendre la fourniture du lait, et que j'avais été à l'Hospice prendre connaissance du cahier des charges de l'adjudication. Après m'avoir prié de ne pas soumissionner, sous prétexte qu'il avait été mon client, qu'il était encore, il a fini par m'offrir de l'argent que j'ai refusé. A partir de ce moment, le même fermier est venu me voir presque chaque jour. Il voulait me faire dire que je ne soumissionnerais pas, ce que je ne pouvais faire.
Arrivé l'avant-veille de l'adjudication : nouvelle visite du malin fermier, cette fois avec sa femme. Et, comme le dit votre journal, cette femme avait des pièces de cinq francs dans sa poche; et si, comme vous le dites, j'avais tant d'argent, je pouvais traiter l'affaire sans attendre; l'homme et la femme étaient venus pour payer le marché. Le malin fermier était ivre, et c'est après des contes à l'endroit de sa femme, que j'ai consenti à lui faire un BILLET pour me débarrasser de lui; je l'ai très-bien vu partir; sa femme est sortie ensuite. Voyez-vous que depuis, j'ai cherché après le fermier pour être payé, pas du tout. Je n'ai jamais eu l'intention d'être payé. Du reste, relisez le petit mot, où vous trouvez un dédit, ou y a-t-il engagement ? Il n'y en a pas. Je restai libre de mes actions, et je n'ai pas soumissionné, en voici la raison : n'ayant pas reçu d'affiche, je me suis occupé le matin même, de l'heure de l'adjudication; et c'est seulement à 9 heures 10 minutes du matin que j'ai trouvé une affiche sur les murs du Minck; il était trop tard. Je manquai ainsi une affaire qui me donnait un bénéfice annuel de 450 francs; voilà la vérité sur l'histoire d'un conseiller que vous avez cru devoir publier.
Pour la deuxième fois vous me parlez de franc-maçon; je dois vous dire une fois pour toutes que je ne suis pas franc-maçon.
Recevez, etc.
HENRI CAUDRELLIER.

Nous n'aurons pas la cruauté d'insister.

M. Caudrellier reconnaît :
1° Qu'il avait l'intention de prendre part à l'adjudication pour la fourniture du lait aux Hospices;
2° Qu'il a bien écrit le billet que nous avons publié.
Cela nous suffit et cela suffit au public, qui trouvera que M. Caudrellier aurait mieux fait de se taire.
M. Caudrellier n'est pas franc-maçon : c'est une marque de bon sens; mais cela nous prouve que ce n'est pas seulement parmi les membres de la Parfaite-Solidarité, qu'on trouve des conseillers municipaux désireux de s'intéresser dans les entreprises publiques.

UNE TOUCHANTE MANIFESTATION

organisée par le personnel de l'octroi de Roubaix a eu lieu hier chez M. Roche, procureur en chef.
On sait qu'un vote récent du conseil municipal a accordé à M. Roche une retraite bien gagnée par 37 années de loyaux services rendus à la ville de Roubaix. Les employés de l'octroi n'ont pas voulu se séparer de leur chef sans lui offrir un témoignage de leur gratitude pour son dévouement à la chose publique et sa constante bienveillance, envers le personnel placé sous ses ordres.
Hier matin, un grand nombre d'employés d'octroi accompagnés des différents chefs de services, se sont rendus chez M. Roche, et M. Lefebvre, receveur, en lui offrant une médaille d'argent grand module, a prononcé les paroles suivantes :
« Monsieur Roche,
Permettez-moi, en ma qualité de plus ancien employé de l'octroi de la ville de Roubaix, de vous offrir cette médaille et ce portrait au nom de tout le personnel.
En 1846, je vous ai vu arriver parmi nous et bientôt devenir notre chef, et, depuis ce temps, il nous a tant fait de bien, qu'il n'est pas d'employé qui ne se loue de la direction paternelle et bienveillante de leur supérieur en chef. Aussi je suis heureux et fier de pouvoir venir vous présenter les remerciements de tous mes collègues qui ainsi que moi, regrettaient de devoir vous quitter.
Veuillez donc accepter ce dernier souvenir qui, dans votre retraite, pourra vous rappeler 37 années de bons et loyaux services, vous rappellera toujours vos anciens serviteurs.
Pour ma part, je n'ai qu'un regret, c'est de ne pas voir briller sur votre poitrine la croix de la Légion d'honneur, en récompense des services par vous rendus à la ville de Roubaix,

LE CADAVRE D'UN HOMME INCONNU

paraisant avoir séjourné une quinzaine de jours dans l'eau, a été retiré du canal de Roubaix, ce matin, à huit heures, et a été transporté à l'Hôtel-Dieu.
On n'a trouvé, sur le corps, aucune trace de blessure.
Cet individu paraît âgé de 35 ans environ. Il était vêtu d'habits en drap noir, d'un gilet tricoté grenat, d'une chemise de coton à carreaux bleus et blancs, et d'un foulard de soie noir.
Il a les cheveux et une moustache châtains foncés.
QUATRE VOLS. — Dernièrement un malfaiteur, resté inconnu, s'est introduit, la nuit, chez Mme Duponchelle, marchande épicrière, rue de Lille, et a volé diverses marchandises évaluées 120 fr.
— Un pantalon estimé 40 francs, a été volé chez M. François Capelle, cafetier, rue Jacquart.
— La police a arrêté, hier, un ouvrier mécanicien de la rue Turgot, Joseph Doré, pour vol de coque de roue chez M. François Decorte, chauffeur, même rue.
— Une monnaie en argent a été volée chez M. Botlet, cabaretier, rue Notre-Dame.
MORT SÉRITE. — Dimanche, à midi, un homme, s'appelant le fils d'Alma, s'est tou-tôcup affaîlé. Des passants le relèverent et lui prodiguèrent des soins. Mais tout fut inutile. Le malheureux a bientôt rendu le dernier soupir. Il se nomme Amand Honoré.

LILLE

NE TOUCHEZ PAS AU CODE ! — C'est le conseil que se donne à lui-même notre spirituel et drôlé confrère M. Bergès, du *Progrès du Nord*, conseil qu'il ne suit malheureusement pas, car immédiatement après il nous fait, sur les sentences arbitrales, un cours où les affirmations hérétiques succèdent aux propositions absurdes.
Que dis-je ! il ne se contente pas d'expliquer la loi à sa façon, mais encore, avec cette désolante et cette compassive qu'il apporte toujours dans ses polémiques, il ne caricature pas les paroles qu'il a imprimées la veille.
C'est un moyen commode de sortir d'une impasse. Malheureusement, les écrits de nos éminents confrères restent et condamnent ce procédé trop facile de discussion.
Mon spirituel et drôlé contradicteur prétend me rendre leçon pour leçon, et afin de me montrer que je suis un adversaire peu vaillant, il me cite quelques éphémères violences lancées par Camille St-Genès, Louis Veillot et Camille d'Ornano à l'adresse du gouvernement, qui n'les avait pas votées.
Vous ne saisissez pas le lien de l'argument. Il est cependant bien simple : du moment que M. Paul de Cassagnac est un polémiste vaillant, c'est que je suis un polémiste vaillant.
Vous ne comprenez pas moi non plus... et

C'est pourquoi je viens avec une émotion bien douloureuse présenter cette médaille qui sera pour vous le symbole du dévouement de sympathie et de la reconnaissance du personnel.

ARRIVONS À UNE CONCLUSION

mon érudit confrère moins encore que nous deux. Il y a une colonne de traits spirituels de cette force.
Arrivons à une conclusion : mon érudit et spirituel contradicteur a dit une chose absurde en affirmant que les jugements rendus par MM. Le Roy, Biswal et Babled n'auraient aucun effet juridique. Du moment que les plaideurs viennent devant ce tribunal libre, c'est qu'ils l'auront choisi pour arbitre, et les arbitres peuvent recevoir de leurs mandats des pouvoirs supérieurs à ceux du juge ordinaire.
Toutes les digressions de mon éminent confrère ne changeront rien à cette vérité qu'il a imprudemment émise.
P. S.
2° CONCERT LAMOUREUX. — La seconde séance musicale donnée par l'orchestre Lamoureux a largement tenu les promesses du programme.
Essayer de rendre compte de l'impression produite sur le public par la symphonie concertante de Dancal, par exemple, me paraît difficile. La salle grouillait sous les applaudissements.
Le public, moins froid qu'hier, témoignait bruyamment aux artistes son admiration enthousiaste. On a fait une véritable ovation à M. Emmanuel Chabrier, l'auteur de la symphonie *Espagne*, qui avait obtenu hier un si grand succès et que l'auditoire avait redemandé à cette séance.
Mme François qui a joué d'une façon remarquable un concerto de Mozart, a été félicitée, acclamée par la salle entière. Voilà certes une journée qui compte dans la vie d'un artiste. Mme François en gardera longtemps le souvenir.
Les chœurs ont admirablement chanté *Lohengrin*.
Bref, succès sur toute la ligne, et pour l'orchestre et pour les organisateurs et pour les solistes.
Nous espérons que M. Lamoureux consentira à nous faire entendre chaque année son orchestre merveilleux.

NORD

LES ALLEMANDS À ARMENTIÈRES. — Un *Somble*. — Est-il vrai que le directeur de la blanchisserie de M. Auguste Mahieu, fabricant de toiles et conseiller général du canton d'Armentières, soit Prussien ?
Est-il vrai qu'un parent de ce teuton, fonctionnaire ou officier de l'armée allemande, ait l'imprudence de séjourner à Armentières ?
LA GRÈVE DU CATEAU
Il y a quelques jours, MM. J. Lempereur et E. Chantreuil, industriels au Cateau, déclarent, dans une lettre adressée au *Cambrésis*, « que leurs ouvriers ne tenaient aucun compte de la situation désastreuse de leur industrie, ils se voyaient à regret, en présence de prétentions qu'ils ne pouvaient accepter, obligés de fermer définitivement leur tissage ». Les ouvriers repèrent en effet, vendredi, leurs livrets avec le montant de leurs salaires, en attendant qu'il fût procédé dans le plus bref délai à la liquidation de la caisse de secours.
La journée de vendredi se passa dans le plus grand ordre, les ouvriers inoccupés se bornant à parcourir les rues en chantant; mais, hier matin, les grévistes se sont rassemblés sur la place Thiery, en face de l'établissement de MM. Lempereur et Chantreuil. Ils ont lancé des pierres dans les fenêtres de l'usine et brisé presque tous les carreaux. Les gendarmes et les agents de police du Cateau sont restés en permanence sur la place pour maintenir l'ordre et empêcher les troubles.
Vers six heures du soir, un renfort de quatre brigades à cheval, commandées par un capitaine, est arrivé de Cambrai; les gendarmes ont stationné aux abords de la Cattedienne et sur la Grande-Place avec l'ordre de disperser tous les rassemblements.
Le sous-préfet, le procureur de la République, le maire et le Conseil municipal se sont réunis en conférence à l'Hôtel-de-Ville pour voir ce qu'il y avait à faire.
A huit heures du soir, malgré la présence des autorités et la force armée, la foule, très-surréculée, continuait encore à jeter des pierres dans les fenêtres de l'usine et les gendarmes avaient beaucoup de peine à la contenir. Les grévistes proféraient des menaces contre les patrons, criant qu'ils enfonceraient les portes de l'usine.
LE PAYS NOIR
Valenciennes, 30 décembre.
MM. Giard et Girard, députés de l'arrondissement de Valenciennes assistèrent aux réunions précédées par M. Rondet, à La Sentinelle aujourd'hui, et à Fresnes lundi.
Haveluy, 30 décembre.
Devant un nombreuse assistance de mineurs, le délégué de Saint-Etienne, après un examen de la question des prud'hommes, des heures de travail et des experts mineurs, demanda la fédération de toutes les chambres syndicales. Lorsque les mineurs seront tous syndiqués, marchant la main dans la main, et qu'ils feront entendre de légitimes revendications, on complètera avec eux, sinon nous arrêterons l'industrie nationale.
Rondet cite notamment les chemins de fer qui dépendent des cent dix mille mineurs de France qui, fédérés, unis, cessant le travail, causeraient en France une épouvantable catastrophe industrielle jetant sur le pavé plusieurs millions d'ouvriers de toutes corporations.
Le citoyen Rondet fera les moyens violents; une grève en ce moment ferait l'affaire des compagnies.
Attendons le vote du Parlement, car si les lois sont votées, les directeurs et ingénieurs de charbonnages baisseront pavillon.
Supportons donc toutes les injustices sans nous plaindre, le dernier mot nous appartient.
En terminant, le citoyen Rondet adjure les mineurs d'écouter sa parole au nom de leurs enfants et de leurs familles.
Isolé, vous ne pouvez rien; syndiqués et groupés vous êtes les maîtres.
La Sentinelle (près Valenciennes) 30 déc.
A cinq heures et en lieu la réunion annoncée sous la présidence de M. Rondet.
« Les députés Giard et Girard font excuses devant leur absence de la réunion à M. de Carpentier, et ont tenu compte de son mandat aux électeurs. »
M. Rondet ouvrant la séance dit que le citoyen Rondet est venu dans le Nord organiser une fédération à l'exemple de celle de St-Etienne et des bassins houillers de la Loire. Il espère que les mineurs de La Sentinelle auront l'exemple des autres syndicats et marcheront sous le même drapeau de la fédération.